

Sautron *infos*

*Marie-Cécile GESSANT, Maire,
et le Conseil Municipal vous présentent
leurs vœux les plus chaleureux
pour cette nouvelle année.*

*Retrouvez les vœux du Maire
sur le site de la ville et sur Facebook
à compter du 10 janvier.*



CULTURE-MANIFESTATIONS

ATELIERS ENFANTS-PARENTS AVEC LE RELAIS PETITE ENFANCE



Depuis quelques mois, le Relais Petite Enfance propose, dans le cadre de son action de soutien à la parentalité, des ateliers de motricité mais aussi des activités

manuelles pour les jeunes enfants de 9 mois à 3 ans, accompagnés de leurs parents ou grands-parents. Toutes les dates sont à retrouver sur sautron.fr

Les vendredis 14 et 28 janvier. 10h15-11h45 / Salle Antarès ou Espace Jeunes / Gratuit / Pour les enfants de 9 mois à 3 ans, accompagnés de leurs parents ou grands-parents. Sur réservation au 02.51.77.86.89 ou relais.petiteenfance@sautron.fr

COLLECTE DE SANG, 1 DON C'EST 3 VIES SAUVÉES



N'oubliez pas la prochaine collecte organisée par Don du sang Sautron qui aura lieu à l'Espace de la Vallée, sur rendez-vous (<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>).

Jedi 27 janvier, de 15h30 à 19h30.

PRIX POLAR DE LA VILLE DE MAUVES-SUR-LOIRE

Amateurs, amatrices de frissons, préparez-vous. La bibliothèque de Sautron est partenaire de la 14^{ème} édition du Prix Polar de la ville de Mauves-sur-Loire, qui met en compétition six romans policiers. Pour y participer, il est possible de s'inscrire **jusqu'au samedi 26 mars**, à l'accueil de la bibliothèque. Contact : 02.40.63.52.21 ou bibliotheque@sautron.fr



La sélection :

- « Inconditionnelles » Marlène CHARINE
- « La sacrifiée du Vercors » François MÉDÉLINE
- « Le Cercle des Mensonges » Céline DENJEAN
- « La patience de l'immortelle » Michèle PEDINIELLI
- « Le Démon de la Colline aux Loups » Dimitri ROUCHON-BORIE
- « Blizzard » Marie VINGTRAS

ENFANCE

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE



72h. Désormais les inscriptions au restaurant scolaire peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le jour concerné. Le délai pour modifier ou annuler les réservations, sans pénalité, a été modifié pour faciliter le quotidien des parents et mieux répondre à leurs besoins.

Conseil Municipal des Enfants (CME). L'occasion pour eux de découvrir la vie citoyenne et les élections, au cours d'un vote solennel avec passage dans l'isoloir, dépouillement et proclamation officielle des résultats.

Les 15 nouveaux élus s'engagent à représenter tous les enfants de Sautron pour une période de deux ans, à donner leur avis et à proposer leurs propres projets.

Jeudi 27 janvier.

ÉLECTION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Tous les enfants de CM1 et CM2 des trois écoles élémentaires sautronnaises sont invités à participer à l'élection du prochain



INFORMATIONS



QUAND LE SAPIN REND SES AIGUILLES

Cette année, la Ville de Sautron propose aux habitants de collecter leurs arbres de Noël. Ils seront ensuite broyés et recyclés pour pailler les espaces verts.

Mais attention, ne seront acceptés que les sapins naturels, sans décoration ni neige artificielle.

Mercredis 5 et 12 janvier, devant la Halle de la Linière.

Possibilité pour les habitants de récupérer du broyat de sapins le mercredi 26 janvier. Uniquement sur inscription au 02.51.77.86.94.

BUDGET PARTICIPATIF, C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !

La Ville de Sautron place la participation citoyenne au cœur de son action. Elle souhaite aller plus loin en donnant davantage de moyens aux habitants pour réaliser leurs projets et lance son 1^{er} budget participatif.

LE PRINCIPE EST SIMPLE :

Permettre aux Sautronnais de déposer des projets qui améliorent la qualité de vie des habitants. Les projets répondant aux critères d'éligibilité sont soumis à une votation citoyenne. Ceux ayant recueilli le plus grand nombre de voix seront réalisés par la Ville (dans la limite d'un budget de 30 000€).

METTRE EN PLACE UN BUDGET PARTICIPATIF, C'EST :

- Favoriser la participation des Sautronnais, créer du lien social et sensibiliser à la citoyenneté,
- Faire émerger des projets répondant aux besoins des habitants,
- Améliorer la transparence de l'action publique en permettant une meilleure compréhension du fonctionnement de la Ville par ses habitants.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

- seul ou en équipe (association ou collectif d'habitants, entreprise sautronnaise)
- à partir de 12 ans
- résidant ou travaillant à Sautron

QUEL TYPE DE PROJET ?

- D'intérêt général
- Dans la limite de 30 000€ en investissement*
- Être accessible librement et gratuitement
- Respecter les valeurs laïques et républicaines.
- Ne pas présenter de caractère manifestement illégal, diffamatoire ou discriminant.



- Entrer dans le champ de compétences de la commune

Règlement complet du budget participatif sur sautron.fr et à l'accueil de la mairie.

*Les investissements sont pérennes et correspondent à des aménagements, des travaux d'amélioration ou de rénovation de l'espace ou des équipements publics

CALENDRIER

• DÉPÔT

DU LUNDI 10 JANVIER AU LUNDI 28 FÉVRIER

Via le formulaire d'inscription de projet à télécharger sur le site de la ville ou disponible à l'accueil principal de la mairie

• ÉTUDE

DU MARDI 1^{er} MARS AU VENDREDI 13 MAI

Analyse des projets déposés. Seuls les projets répondant aux critères prévus dans le règlement seront présentés au public et soumis à la votation citoyenne

• VOTEZ POUR VOTRE PROJET PRÉFÉRÉ

DU MERCREDI 1^{er} JUIN AU JEUDI 30 JUIN

Mise en ligne des différents projets admissibles et lancement de la campagne de votation citoyenne. Chaque Sautronnais ne peut voter qu'une fois et pour un seul projet.

• RÉSULTATS

Proclamation officielle des résultats :
SEPTEMBRE 2022

AGENDA janvier 2022

Attention, à la date de bouclage de cette lettre, nous ne savons pas quelles seront les consignes à respecter lors des animations et événements prévus. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement sautron.fr

5 et 12 Collecte de sapins de Noël (voir détails page 2).

14 Atelier de motricité enfants-parents (voir détails page 1).

16 Spectacle festif offert aux seniors sautronnais sur invitation exclusivement.

27 Collecte de sang, organisée par l'association (voir détails page 1).

28 Atelier d'activités manuelles enfants-parents (voir détails page 1).

UN ÉVÉNEMENT À SIGNALER ?

Contactez le Service Communication :
communication@sautron.fr

A noter

• Mairie de Sautron

14 rue de la Vallée BP 60045
44880 Sautron
Tél : 02 51 77 86 86
www.sautron.fr
mairie@sautron.fr

Ouvert au public :

► du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermé au public le lundi matin, accueil téléphonique maintenu)
► le samedi de 9h à 12h

• Service Famille et Vie Sociale Service Vie Associative, Culture et Événementiel

Tél. : 02 51 77 88 48

Ouvert du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h15
Fermé au public le lundi après-midi (accueil téléphonique maintenu le lundi après-midi)

CCAS : ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi matin ainsi que le jeudi après-midi

• Service Urbanisme et Patrimoine

Tél. : 02 51 77 86 94

Ouvert au public :

► lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h15 (accueil téléphonique maintenu jusqu'à 12h30) et 13h30-17h15

• RPE

(Relais Petite Enfance)
Tél. : 02 51 77 86 89

• Bibliothèque municipale

Tél. : 02 40 63 52 21

NUMÉROS D'URGENCES

- Gendarmerie : 17 (en cas d'urgence) ou 02 40 63 46 10
- Pompiers : 18
- CHU : 02 40 08 33 33
- Centre anti-poison : 02 41 48 21 21

SERVICES DE GARDE MÉDECINS

- SAMU - 15 - Urgences médicales
- Maison médicale de garde : 15
- SOS Médecin : 02 40 50 30 30
- Pharmacie de garde : 32 37 (0,34€/mn)

SAUTRON *infos*

N°156 • Janvier 2022

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Marie-Cécile GESSANT

Mairie de Sautron • BP 60045 • 44880 Sautron

DÉPÔT LÉGAL : à parution

TIRAGE : 1 000 exemplaires

N° ISSN : 1268-4562

CRÉATION, RÉALISATION, IMPRESSION :

LA MOUETTE Communication

02 40 60 20 10